



Vol de téléphone la police refuse de me le rendre...

Par **lizzy**, le **05/09/2009** à **17:55**

Bonjour,

je viens aujourd'hui vous posez une question à laquelle je n'ai pu trouver de réponse ni sur internet, ni auprès de mes proches.

Je travaille dans un bar de nuit et hier 30 min avant la fermeture soit vers 2h30 un client est parti avec mon téléphone portable. J'ai téléphoné à la police, donné une description et 1h plus tard ils ont réussi à retrouver l'individu ainsi que le téléphone.

Je me suis rendue au commissariat pour déposer plainte et là, à ma grande surprise, après m'avoir demandé mon code pin et avoir constaté que le téléphone été complètement déchargé, la personne qui a pris ma plainte a refusé de me le rendre en m'expliquant que la loi stipule que la personne qui m'a volé mon téléphone doit donner son accord pour que je puisse le récupérer! on me dit également qu'on m'appellera dans la journée pour le récupérer... Aujourd'hui aucunes nouvelles, je téléphone donc et là on me dit d'abord à l'accueil que c'est normal qu'on ne me l'ai pas rendu puisque c'est l'objet du délit et on me passe un autre service où là on m'explique que l'affaire a été transférer au magistrat et quand celui ci donnera son accord on me redonnera mon téléphone... alors j'aimerais savoir si tout ça est bien légal malgré mon emploi, je n'ai pas de casier judiciaire je suis une fille sans histoire alors pourquoi ne pas me rendre mon portable?? merci d'avance pour vos réponses parceque je n'y comprend vraiment rien...

Par **frog**, le **05/09/2009** à **21:28**

[citation]je suis une fille sans histoire alors pourquoi ne pas me rendre mon portable??[/citation]

L'enquête est en cours, l'objet est sous scellés, il vous sera rendu à l'issue des investigations.